



COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX

Département de Maine-et-Loire

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, **le cinq du mois de mars, à vingt heures**, le Conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de **Madame Monique LEROY, Maire**.

Convocation en date du jeudi 26 février 2026

	Présence	Absence	Excuse	Pouvoir à
LEROY Monique	X			
CHUPIN Christophe	X			
LE GALL Claire	X			
MILLET Pierre-Jean			X	CHUPIN Christophe
VILLAIN Monique	X			
MOCQ Christophe	X			
GRELLIER-POTAY Sylvie	X			
COICAUD Thomas	X			
PONCET MENARD Chrystelle	X			
LEFILLATRE Jean-Christophe	X			
LASNE Véronique	X			
ERTZSCHEID Jack	X			
POTARD Claudine	X			
AMIOT Romain	X			
VOISIN Coralie	X			
REY Guillaume			X	POTARD Claudine
GINGREAU Charlotte			X	GRELLIER-POTAY Sylvie
FOULON Gérald	X			
GAUTIER Maryse	X			

Nombre de conseillers en exercice

19

Quorum

10

Nombre de conseillers présents

16

Nombre de conseillers absents

0

Nombre de conseillers excusés

3

Nombre de conseillers votants

19

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : COICAUD Thomas**Ordre du jour de la séance :**

1. Arrêt du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2026
2. Reprise anticipée et affectation des résultats 2025
 - a. Budget principal
 - b. Budget lotissement
3. Budget primitif 2026
 - a. Budget principal
 - b. Budget lotissement
4. Taux d'imposition des taxes directes locales 2026
5. Fongibilité des crédits 2026 (mouvements de crédits de chapitre à chapitre)
6. Adhésion aux organismes
7. Subvention aux associations
8. Financement du CCAS

9. Frais de scolarité
10. Demande de financement au titre du fonds vert
11. Attribution du marché de travaux salle SIS
12. Décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
13. Questions diverses.

2026.02.01 ARRET DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JANVIER 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-15,
Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 29 janvier 2026 a été communiqué aux membres du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
ADOpte le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2026.

2026.02.02 BUDGET LOTISSEMENT REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS ET AFFECTATION

Rapporteur : Monique LEROY

L'instruction comptable M57 prévoit que les résultats d'un exercice soient affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du compte financier unique.

Lorsque le compte financier unique est approuvé avant le vote du budget primitif suivant, les résultats de l'exercice antérieur doivent être repris dans ce budget primitif.

Or, le compte financier unique 2025 ne peut être présenté ce jour.

L'instruction M57 permet, dans ce cas, de reporter au budget de manière anticipée sans attendre le vote du compte financier unique et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur.

Les résultats 2025 du Budget lotissement sont les suivants :

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES	Résultat
Résultat reporté			0,00
Opérations de l'exercice	15 807,67	15 807,67	0,00
Total	15 807,67	15 807,67	0,00

INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES	Résultat
Résultat reporté		134 192,80	134 192,80
Opérations de l'exercice	15 807,20	15 807,20	0,00
Total	15 807,20	150 000,00	134 192,80

Il est proposé l'affectation suivante :

- Excédent de fonctionnement : Pas de résultat à affecter
- Excédent d'investissement : 134.192,80 euros affecté en investissement.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal :
VOTE les propositions de reprise anticipée présentées ci-dessus.
AFFECTE le résultat 2025 comme présenté ci-dessus

2026.02.03 BUDGET LOTISSEMENT BARBARA – BUDGET PRIMITIF 2026

Rapporteur : Monique LEROY

Madame le Maire rappelle le projet de créer un lotissement.

Considérant que l'offre de terrains à bâtir sur le territoire de la commune est déjà conséquent avec la tranche 2 de la Moinerie, il est décidé de mettre en attente la réalisation des travaux.

A ce jour, seules les études et la demande d'autorisation d'urbanisme ont été réalisées.

Madame la Maire présente un projet de budget d'attente pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif du lotissement Barbara comme suit

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011 Charges à caractère général	10 000,00	70 Produits des ventes	10 000,00
65 Autres charges de gestion courante	2,80		
Total dépenses réelles	10 002,80	Total des recettes réelles	10 000,00
042 opérations ordre transf entre sections	25 807,20	042 opérations ordre transf entre sections	25 810,00
Total dépenses ordre	25 807,20	Total recettes ordre	25 810,00
Total dépenses	35 810,00	Total recettes	35 810,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
16 Emprunts et dettes	134 195,00	16 emprunt	5,00
Total dépenses réelles	134 195,00	Total des recettes réelles	5,00
040 opérations ordre transf entre sections	25 810,00	040 opérations ordre transf entre sections	25 807,20
Total dépenses ordre	25 810,00	Total recettes ordre	25 807,20
		001 Solde exécution anticipé	134 192,80
Total dépenses	160 005,00	Total recettes	160 005,00

2026.02.04 BUDGET PRINCIPAL REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS ET AFFECTATION

Rapporteur : Monique LEROY

L'instruction comptable M57 prévoit que les résultats d'un exercice soient affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du compte financier unique.

Lorsque le compte financier unique est approuvé avant le vote du budget primitif suivant, les résultats de l'exercice antérieur doivent être repris dans ce budget primitif.

Or, le compte financier unique 2025 ne peut être présenté ce jour.

L'instruction M57 permet, dans ce cas, de reporter au budget de manière anticipée sans attendre le vote du compte financier unique et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur.

Les résultats 2025 du Budget principal sont les suivants :

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES	RECETTES	Résultat
Résultat reporté		597 925,39	597 925,39
Opérations de l'exercice	1 294 850,56	1 582 256,89	287 406,33
Total	1 294 850,56	2 180 182,28	885 331,72
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES	RECETTES	Résultat
Résultat reporté		121 126,24	121 126,24
Opérations de l'exercice	623 414,12	213 443,62	-409 970,50
Restes à réaliser	195 433,58	56 671,00	-138 762,58
Total	818 847,70	391 240,86	-427 606,84

- Excédent de fonctionnement cumulé : 885.331,72 euros
- Besoin de la section d'investissement cumulé : 427.606,84 euros

Il est proposé l'affectation suivante :

Couverture du déficit d'investissement : inscription au compte 1068 de 427.606,84 euros

Solde de l'excédent de fonctionnement reporté en fonctionnement au compte 002 457.724,88 euros

Inscription au compte 001 du déficit d'investissement : 288.844,26 euros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE les propositions de reprises anticipées présentées ci-dessus.

AFFECTE le résultat 2025 comme présenté ci-dessus

2026.02.05 BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2026

Rapporteur : Monique LEROY

Madame la Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le projet de budget suivant

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011 Charges à caractère général	438 540,00	013 Atténuation de charges	2 000,00
012 Charges de personnel	645 500,00	70 produits des services	112 770,00
014 Atténuation de profuits	1 000,00	73 Impôts et taxes	142 900,00
65 Autres charges gest° courante	253 310,00	731 Impositions directes	880 000,00
66 charges financières	70 402,84	74 Dotations et participations	208 065,00
		75 Autres produits gest° courante	21 460,00
67 Charges spécifiques	500,00	77 Produits spécifiques	80,12
Total dépenses réelles	1 409 252,84	Total des recettes réelles	1 367 275,12
023 Virement à la section d'inv	370 397,16		
042 Transfert entre section	45 350,00	042 Transfert entre section	
Total dépenses ordre	415 747,16	Total recettes ordre	0,00
Total dépenses	1 825 000,00	Total recettes	1 367 275,12
002 résultat anticipé	0,00	002 résultat anticipé	457 724,88
Total dépenses	1 825 000,00	Total recettes	1 825 000,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
16 Emprunts et dettes	37 600,00	13 Subvention d'investissement	56 671,00
20 Immobilisations incorporelles	3 585,00	10 Dotation fonds divers	100 000,00
204 Subventions d'equipement	4 000,00	1068 Excédent fonctionnement	427 606,84
21 Immobilisations corporelles	429 192,02	27 autres immo financières	700 000,00
23 Immobilisations en cours	940 778,72	024 produits cession immo	4 975,00
45 opérations pour compte de tiers	1 000,00	45 opérations pour compte de tiers	
Total dépenses réelles	1 416 155,74	Total des recettes réelles	1 289 252,84
		023 Virement de sect fonc	370 397,16
040 Transfert entre sections		040 Transfert entre sections	45 350,00
Total dépenses ordre	0,00	Total recettes ordre	415 747,16
001 Solde exécution anticipé	288 844,26	001 Solde exécution anticipé	
Total dépenses	1 705 000,00	Total recettes	1 705 000,00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
VOTE le budget primitif 2026 tel que présenté ci-dessus.

2026.02.06 BUDGET PRINCIPAL - FONGIBILITE DES CREDITS

Rapporteur : Monique LEROY

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvait dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

AUTORISE Madame la Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

DONNE tous pouvoirs à Madame la Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

2026.02.07 TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

Rapporteur : Monique LEROY

Madame la Maire rappelle que les taux n'avaient pas évolué depuis 2017. Face au besoin de préserver la capacité d'autofinancement de la commune, le Conseil Municipal avait donc décidé en 2025 de procéder à des augmentations limitées mais régulières afin d'éviter le besoin de hausse importante et soudaine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE d'augmenter les taux de 0.5% pour l'année 2026.

VOTE les taux comme suit

	2025	2026
Taxe d'habitation	16.81%	16.89%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	49.90%	50.15%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties	44.53%	44.75%
---	--------	--------

2026.02.08 ADHESIONS AUX ORGANISMES

Rapporteur : Monique LEROY

Madame la Maire présente la liste des organismes auxquels la commune adhère et propose le renouvellement de ces adhésions dans la limite des crédits indiqués

	2025	2026
Association des maires	737,80	740,00
Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement	169,30	170,00
Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles	451,36	455,00
Réseau d'Aides spécialisées aux Elèves en Difficulté	262,80	265,00
Total	1621,26	1630,00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE de renouveler les adhésions à l'association des maires, au CAUE, au FDGDON et au RASED.
INSCRIT à l'article 6281du budget 2026 les crédits nécessaires.

2026.02.09 FINANCEMENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Rapporteur : Monique LEROY

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de voter une subvention de 7000 euros au Centre communal d'action sociale (CCAS).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
VOTE la subvention de fonctionnement au CCAS pour un montant de 7000 euros

2026.02.10 FRAIS DE SCOLARITE APPLICABLES AUX COMMUNES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Rapporteur : Monique VILLAIN

Des enfants résidant dans des communes extérieures sont amenés à suivre, par dérogation, leur scolarité au sein du groupe scolaire Pierre MENARD de Saint Martin du Fouilloux.
Chaque année, le montant de la participation financière des communes de résidence aux charges de fonctionnement de l'école de Saint Martin du Fouilloux doit être réactualisé.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les montants pour l'année scolaire 2025/2026.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2121-29,
Vu le Code de l'Éducation notamment son article L.212-8,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
FIXE la participation financière demandée aux communes de résidence par la commune de Saint Martin du Fouilloux au titre des frais de scolarité pour l'année scolaire 2025/2026 à :

- 1875 euros par enfant en école maternelle,
- 491 euros par enfant en école élémentaire.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

A ce jour, quatre élèves élémentaires et un élève maternelle domiciliés à Saint Georges sur Loire sont scolarisés à Saint Martin du Fouilloux.

2026.02.11 ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE DESHUMIDIFICATION DE LA SALLE SIS

Rapporteur Jean-Christophe LEFILATRE

Monsieur LEFILATRE rappelle les que la salle SIS est régulièrement inutilisable en raison d'une condensation rendant le sol glissant.

La solution pour remédier à ces désordres est de traiter l'air arrivant de l'extérieur pour le dessécher et ainsi éviter le point de rosée qui génère l'humidité au sol.

Ces travaux ont été estimés à moins de 100.000 euros HT et ont fait l'objet d'une consultation selon la procédure adaptée sans formalisme ni publicité conformément à l'article 2123-1 du code de la commande publique.

Trois entreprises ont soumis une offre. Ces trois offres répondent techniquement et de manière identique à la demande.

Vu le Code de la commande publique,

Vu la procédure adaptée engagée pour la passation du marché de travaux de traitement de l'air par déshumidification dans la salle SIS,

Vu les trois offres reçues,

Considérant que l'offre présentée par la société MISSENARD CLIMATIQUE est la moins disante,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ATTRIBUE le marché de travaux relatif au traitement de l'air et déshumidification de la salle SIS à la société MISSENARD CLIMATIQUE, pour un montant de 66.730 euros HT soit 79.644 euros TTC

AUTORISE Madame le Maire à signer le marché ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution
DIT que les crédits sont inscrits au budget

2026.02.12 DEMANDE FINANCEMENT FONDS VERT 2026 – TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE

Rapporteur : Monique LEROY

Madame la Maire rappelle au Conseil municipal le projet de rénovation énergétique du groupe scolaire Pierre MENARD.

Les travaux envisagés portent sur l'amélioration du confort technique, thermique et acoustique.

Madame la Maire indique que le coût prévisionnel des travaux est estimé par le maître d'œuvre à 1.451.000 euros HT au stade de l'avant-projet définitif.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre du fonds vert

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT
Maitrise d'œuvre	138 611	BEE 2030	129 532
Coordination sécurité protection santé	8 200	ALM - transition énergétique	100 000
Contrôle technique	10 350	ALM - Aide aux communes	415 000
Diagnostic amiante et plomb	4 384	DETR	610 000
Relevés de plans	7 596	Fonds vert	85 000
Etude de sol	6 500	Autofinancement	325 304
Diagnostic des réseaux	1 920		
Travaux	1 451 000		
Révision et actualisation de prix	36 275		
Total	1 664 836	Total	1 664 836

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'opération de rénovation énergétique du groupe scolaire Pierre Ménard

APPROUVE le plan de financement exposé

SOLLICITE un financement auprès de l'Etat au titre du fonds vert d'un montant de 85.000,00 euros

DECISIONS PRISES SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Madame la Maire, donne connaissance des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

date	n°	Objet	Prestataire	€ TTC
03 févr 26	2	Groupe scolaire Avenant marché de maîtrise d'œuvre	FARDIN	-162 223,18
03 févr 26	3	Salles Saint Martin et Marelle - cloture et portail	NGE PAYSAGES	-4 478,86
03 févr 26	4	Groupe scolaire Outil de gestion financière	GESPRO	-3 672,00
03 févr 26	5	Bancs publics	MANUTAN	-1 866,24
03 févr 26	6	Sécurisation verins tracteur	EQUIP JARDIN	-2 061,70
05 févr 26	7	Concession case de columbarium 30 ans		900,00
12 févr 26	8	Armoire de commande porte sectionnelle - ateliers	ABH	-1 412,40
18 févr 26	9	Groupe scolaire Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi des travaux	CRESCENDO	-42 840,00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35

FEUILLET DE CLOTURE

Liste des membres du Conseil Municipal présents

LEROY Monique
CHUPIN Christophe
LE GALL Claire
VILLAIN Monique
MOCQ Christophe
GRELLIER-POTAY Sylvie
COICAUD Thomas
PONCET MENARD Chrystelle
LEFILLATRE Jean-Christophe
LASNE Véronique
ERTZSCHEID Jack
POTARD Claudine
AMIOT Romain
VOISIN Coralie
FOULON Gérald
GAUTIER Maryse

Liste des délibérations

n° 2026	Objet	Transmission représentant de l'Etat
02-01	Arrêt du procès verbal du Conseil Municipal du 29 janvier 2026	19-mars
02-02	Budget lotissement - reprise anticipée des resultats et affectation	10-mars
02-03	Budget lotissement - budget primitif 2026	10-mars
02-04	Budget principal - reprise anticipée des resultats et affectation	10-mars
02-05	Budget principal - budget primitif 2026	10-mars
02-06	Budget principal - fongibilité des crédits	10-mars
02-07	Taux d'imposition des taxes directes locales 2026	19-mars
02-08	Adhésions aux organismes	19-mars
02-09	Financement du centre communal d'action sociale	19-mars
02-10	Frais de scolarité applicables aux communes pour l'année 2025-2026	19-mars
02-11	Attribution du marché de travaux - salle SIS	19-mars
02-12	Demande de financement pour le groupe scolaire-fonds vert 2026	19-mars

Monique LEROY
Maire de Saint Martin du Fouilloux

Thomas COICAUD
Secrétaire de Séance

